



Préavis municipal n° 05/2023
Concernant une demande de crédit complémentaire au budget 2023

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons une demande de crédit complémentaire au budget 2023. En effet, l'élaboration du budget communal n'est pas toujours une chose évidente. Il arrive que dans certains cas et ceci malgré une anticipation des coûts pendant l'année, des frais non prévus au budget viennent se rajouter pendant l'année.

Différents éléments ont, ou vont entraîner, des augmentations de charges sur certains postes et malheureusement des dépassements budgétaires.

Compte réceptions et manifestations / compte 110.3170

Montant budget 2023 :	CHF 25'000.00
Etat actuel du compte au 19.09.23 :	CHF 28'439.55
Demande budget complémentaire :	CHF 8'000.00
Nouveau budget 2023 :	CHF 33'000.00

Manifestations non prévues dans le budget, tels que réunions des Syndics, réunion Venoge 6 et des séances Intercommunales qui ont été planifiées après l'élaboration du budget. Les manifestations communales restantes sont entre autres le repas et accueil des nouveaux habitants et le Noël des enfants.

Compte autres charges et cadeaux / compte 110.3099

Montant budget 2023 :	CHF 3'000.00
Etat actuel du compte au 19.09.23 :	CHF 3'394.30
Demande budget complémentaire :	CHF 1'500.00
Nouveau budget 2023 :	CHF 4'500.00

Compte honoraires et prestations de service / compte 110.3185

Montant budget 2023 :	CHF 34'000.00
Etat actuel du compte au 19.09.23 :	CHF 29'031.55
Demande budget complémentaire :	CHF 22'000.00
Nouveau budget 2023 :	CHF 56'000.00

Dépassement prévisionnel estimé de CHF 11'000 de la bourse en raison d'une augmentation de la charge de travail. (Construction Villars 10, QR code, etc..) et de CHF 11'000 Chf en raison des honoraires du dossier Camandona.

Compte Auberge communale (auberge et administration) / 351.3141

Montant budget 2023 :	CHF 15'000.00
Etat actuel du compte au 19.09.23 :	CHF 16'478.65
Demande budget complémentaire :	CHF 7'000.00
Nouveau budget 2023 :	CHF 22'000.00

Pose de moustiquaires et peinture du bureau communal, non prévus.

Conclusions

En conséquence, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Général de Lussery-Villars,

- **vu** le préavis municipal No 05/2023 ;
- **ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 38'500.00 et d'imputer les montants dans les comptes 2023 selon le détail suivant :

N° Compte	Libellés	Budget 2023	Crédit Complémentaire	Montant final budget 2023
110.3170	Réceptions et manifestations	25'000.00	8'000.00	33'000.00
110.3099	Autres charges et cadeaux	3'000.00	1'500.00	4'500.00
110.3185	Honoraires et prestations de service	34'000.00	22'000.00	56'000.00
351.3141	Auberge communale	15'000.00	7'000.00	22'000.00

2. D'autoriser la Municipalité à financer ces dépenses supplémentaires par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2023.

MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic


Y. Stutzmann



La Secrétaire


A-C Baud

Préavis déposé devant le Conseil général le 24 octobre 2023